



Compte-rendu de la rencontre SNASUB-FSU - Directeur BCU et Vice-Président en charge des personnels, le 17 juin 2015

Alors que la BCU a subi de plein fouet les effets du plan d'économies par la fermeture de 5 bibliothèques, 2 gels de postes de conservateurs, le renvoi d'un nombre important de contractuels et une baisse drastique des budgets d'acquisitions, le SNASUB a écrit le 8 juin au directeur de la BCU afin qu'il réponde aux inquiétudes du personnel sur les conditions de la rentrée suite à l'annonce du mouvement interne.

Nous avons été reçus le 17 juin par Fabrice Boyer et Claude Forano, vice-président en charge de la politique en direction des personnels. La délégation SNASUB était composée du secrétaire académique, du secrétaire de la section SNASUB de l'UBP et d'un représentant de la Bibliothèque de l'ESPE.

Sur la situation particulière de la bibliothèque de l'ESPE

Tout d'abord, nous nous sommes félicités du transfert d'un poste de titulaire magasinier à l'ESPE qui correspond à la demande faite au président dans une lettre que le SNASUB lui a adressée en mars. Ceci permet au moins le statu quo en terme d'effectifs, contrairement à ce qui avait été annoncé initialement aux agents, c'est-à-dire la suppression et le non remplacement du poste de catégorie C occupé actuellement par un contractuel. L'intervention du SNASUB aura permis de renforcer l'équipe au niveau des titulaires et d'éviter la réduction des horaires d'ouverture et une baisse importante de la qualité du service fourni.

Néanmoins, les décisions prises ne nous donnent pas entièrement satisfaction puisque le poste de contractuel est supprimé et que cela aboutit à un statu quo à l'ESPE. Or, le témoignage de notre collègue de l'ESPE indique que la situation est tendue et que l'équipe a besoin d'un poste supplémentaire à l'accueil pour à la fois assurer convenablement l'ensemble des plages de service public sans que chaque semaine les agents doivent modifier leurs horaires, et aussi pour permettre de dégager plus de temps pour assurer le service interne ou les formations. En outre, pour réussir l'arrivée de Canopé prévue pour

avril 2016, il est important de dégager du temps de réunions, d'élaborations. Pour toutes ces raisons, et en attendant l'arrivée de 7 agents de Canopé (2 A, 3 B et 2 C) qui permettra nous l'espérons de faciliter le fonctionnement du service public, nous avons demandé l'affectation de moyens provisoires supplémentaires. Le directeur et le vice-président ont entendu nos arguments ; ils ont bien pris note des difficultés croissantes des agents pour permettre le maintien des horaires d'ouverture et les contraintes que cela engendrait sur leur vie personnelle. Ils ont déjà travaillé à plusieurs pistes pour tenir compte de ces besoins. 100 heures de monitorat sont actées. Plusieurs autres mesures ont été évoquées. Nous espérons qu'elles déboucheront.

Sur le mouvement interne et les transformations de postes.

Suite à deux promotions aux dernières CAP, un poste de magasinier est transformé en poste de BAS, dans une autre section, et un poste de BIBAS est transformé en bibliothécaire.

Nous avons fait remarquer qu'il aurait fallu que les vacances de poste et fiches les accompagnant soient transmises suffisamment tôt pour permettre à chaque agent susceptible de postuler d'en prendre connaissance. Nos interlocuteurs en ont convenu, arguant de la masse de travail des collègues de la RH pour expliquer ces retards. En attendant, il était encore possible de demander rendez-vous auprès du directeur jusqu'à la date limite de dépôt des demandes de mutations internes, le 19 juin. Pour le SNASUB, **il faudrait au minimum laisser un délai d'une semaine entre l'annonce d'un poste vacant avec affichage de sa fiche, avec la date butoir où un agent peut postuler dessus.**

Nous avons pointé que la transformation d'un poste de magasinier en BAS et le déplacement d'un autre à l'ESPE, conduit à retirer un poste de magasinier en Sciences et un demi à Lafayette et à Gergovia. Le directeur a expliqué que les choix faits veillaient à un équilibre entre principales sections en nombre d'Equivalent Temps Plein en catégorie C.

Nous remarquons qu'après les non renouvellements de contractuels en 2014, c'est une nouvelle baisse des effectifs en catégorie C, à laquelle s'ajoute le poste de contractuel à l'ESPE. Certes, les promotions obtenues et les transformations de postes qui s'en suivent sont positives, mais la charge de travail ne baisse pas pour autant de façon symétrique.

Nous nous interrogeons sur l'avenir du second poste d'Adjaenes vacant au 1^{er} septembre en Santé suite à prochaine mutation. Si le projet de rétablir le PEB payant aboutit, ce que nous avons contesté (voir plus loin), **entre les facturations pour le PEB et le secrétariat de la section, une secrétaire ne suffit pas.**

Nous nous sommes étonnés de voir au mouvement interne les 3 postes de magasiniers vacants pour des magasiniers ou Adjoints Techniques Recherche Formation. Comme nous l'avions déjà dit au président

lors de notre rencontre en novembre 2014, le SNASUB demande que **les postes de magasiniers vacants soient proposés systématiquement au mouvement national des magasiniers** afin de permettre la mutation des nombreux collègues qui attendent parfois depuis des années d'être mutés à la BCU. C'est heureusement ce qui a été fait à la CAPN la semaine dernière. Si et seulement si des postes restaient vacants à l'issue des CAP nationales, nous ne sommes en revanche pas opposés à ce que des collègues Adjoints techniques ou Techniciens puissent postuler sur des postes de magasiniers ou Bibas. Mais il faut que la réciproque soit possible. Ce qui à notre connaissance n'est pas le cas...

Deux postes de conservateurs sont déclarés vacants, non pourvus lors de la récente CAPN. Nous faisons le constat que depuis bientôt une dizaine d'année, de nombreux conservateurs, la plupart jeunes, sont arrivés à la BCU et en sont repartis. **Ne faut-il pas s'interroger sur les raisons de ce double constat ?**

Les deux postes vacants vont être pourvus en interne et les deux postes de conservateurs libérés seront occupés par des bibliothécaires a précisé le directeur, en cohérence avec le repyramidage en cours et devant aboutir à un conservateur à la tête de chaque section, et un bibliothécaire comme adjoint.

Sur ces questions liées au repyramidage et aux emplois, un groupe de travail va être mis en place sur la cartographie des emplois à la BCU. En outre, les élus du personnel (CT et CPE) seront reçus deux fois par an par le bureau de la BCU

La question des restructurations dans les service

Nous avons rappelé que les restructurations se multiplient depuis des années à l'UBP sans pour autant répondre aux besoins. Les bibliothèques de Lettres (BCU) ont été prises comme exemple : à l'issue d'une restructuration/repyramidage, les sections Lafayette et Gergovia n'ont pas trouvé leur régime de fonctionnement normal et les personnels de toutes catégories sont soumis à une pression plus forte sur le travail et les permanences de service public. Les restructurations demandent du temps et des moyens ; elles exigent des adaptations parfois difficiles qui exigent plus de communication et de formation. **Les restructurations ne sont pas des solutions à la baisse des moyens** ; il faut envisager clairement de diminuer l'activité et de redéfinir des priorités.

Le directeur a répondu qu'il attendait des cadres qu'ils proposent des solutions. Nous avons pointé qu'ils n'en n'avaient souvent pas le temps !

L'offre de formations

Nous avons aussi interrogé le directeur et le vice-président sur la nécessité de mieux mobiliser les moyens qui sont mis à notre disposition. On ne fait pas d'économies en n'utilisant pas les budgets alloués au CRFCB (Bibliouvergne) pour la formation des personnels. Le CRFCB n'est plus associé à l'élaboration de la politique de formation de la BCU alors que ses services sont à la disposition gratuite de la BCU et de ses personnels. Si la direction de la BCU maintient cette position, que nous jugeons incompréhensible, cela risque de faire perdre des dotations fléchées du MESR et de la DRAC pour le CRFB et pénaliser en premier lieu la formation professionnelle des agents de la BCU.

Projet de suppression de la gratuité du PEB

Le Conseil des Etablissements Associés (bureau restreint avec les présidents et directeurs des deux universités et des deux écoles d'ingénieur) vient de demander à la BCU d'abandonner la gratuité du PEB, afin de réduire le déficit de la BCU.

Il serait bon de préciser que c'est l'UDA, l'établissement qui ne contribue pas à hauteur de ses obligations au budget de la BCU, qui lui demande via le CEA de réduire ses coûts !

Nous avons rappelé qu'avant la gratuité, l'essentiel des facturations étaient faites non à des particuliers mais à des laboratoires ou centres de recherches dont les budgets relèvent de l'une ou l'autre université. Aussi, réinstaurer le PEB payant c'est faire payer d'autres services plutôt que la BCU mais cela ne réduit pas dans ce cas les coûts globaux de l'université.

Instaurer un PEB payant avec des tarifs similaires à la situation antérieure, c'est prendre le risque que les usagers restreignent ou abandonnent leurs demandes, ce qui à terme menace l'existence de véritables services du PEB. Alors qu'au contraire, avec la baisse drastique de nos budgets acquisitions, les chercheurs risquent d'avoir besoin de plus en plus du PEB.

Le service du PEB doit être défendu. En même temps, il est nécessaire de tenir compte du fait qu'il s'inscrit dans un réseau où la plupart de nos partenaires ne pratiquent pas la gratuité du PEB.

Claude Forano a précisé que les budgets des laboratoires contenaient des enveloppes consacrées à la documentation et pouvaient donc être fléchés vers les PEB. Il a ajouté que le directeur de la BCU avait défendu auprès de Mathias Bernard le maintien du PEB gratuit.

Learning center :

Nous avons appris la semaine dernière qu'il avait été fait appel à un cabinet pour réaliser un rapport sur le projet de learning center. Au comité technique du 15 juin, le président a indiqué que ce n'est pas l'Université, mais l'État (via le Rectorat), qui a fait appel à ce cabinet et qui finance l'étude, de 40000 €, dans le cadre d'une enveloppe non utilisée lors du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2007-2014.

Nous avons rappelé au CT que beaucoup d'argent a été dépensé auprès de différents cabinets depuis 15 ans sur les divers projets de bibliothèques, avec les résultats que l'on sait ! Le Président a précisé qu'il partageait notre vigilance relative au marché florissant des bureaux d'études en tous genres.

Nous avons demandé au directeur quelles étaient les échéances et perspectives de ce projet et si un conservateur allait rester chef de projet. Le rapport portera sur la faisabilité des bâtiments rue Kessler ou Lafayette (BU Lettres) et doit être rendu en septembre. C'est le directeur adjoint de la BCU qui sera chef de projet, sur les questions RH.

Pour toute question, demande d'intervention, contactez vos représentants de la BCU au CT ou en CPE

Rejoignez notre réseau de solidarité syndicale, adhérez au SNASUB-FSU !

Consultez notre site internet académique avec toutes les infos sur l'UBP

<http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>

SNASUB / FSU – Section UBP : contact : Frédéric Lazuech

E.mail : snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr

Téléphone : 06-62-89-94-30

Le mardi 23 juin 2015